



	Parcelle cadastrale / Immeuble (1)		Délimitation du degré d'utilisation du sol
	Parcelle / Immeuble en réalisation (2)		Délimitation de la zone verte

	Zone d'habitation 1		Zone d'activités économiques communale type 1
	Zone d'habitation 2		Zone spéciale - professions créatives
	Zone mixte urbaine		Zone spéciale - pôle multimodal
	Zone mixte villageoise		Zone spéciale - chemin de fer
	Zone mixte rurale		Zone spéciale - station de service
	Zone de bâtiments et d'équipements publics		Zone de jardins familiaux
	Zone de sport et de loisir « avec séjour »	<b>PAP NQ / ZAD - Référence au Schéma directeur</b>	
	Zone de sport et de loisir « sans séjour »		COS max
	Délimitation des différentes zones de sport et de loisir		CUS max
			CUS min
			DL max
			DL min

	Zone agricole		Zone de parc public
	Zone forestière (3)		Zone de verdure

	PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur		Couleur pour projets routiers
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" - PAP NQ		Couleur pour projets de mobilité douce
	Zone d'aménagement différé - ZAD		Secteur protégé d'intérêt communal de type "environnement construit"
	Zone de servitude "urbanisation"		Construction à conserver (4)
	Servitude "urbanisation - cours d'eau"		Façade à conserver (4)
	Servitude "urbanisation - contournement"		Gabarit d'une construction existante à préserver (4)
	Servitude "urbanisation - coulée verte"		Alignement d'une construction existante à préserver (4)
	Servitude "urbanisation - éléments naturels"		Mur et/ou clôture à conserver (4)
	Servitude "urbanisation - garage et stationnement"		Petit patrimoine à conserver (4)
	Servitude "urbanisation - couleur aérien pour hélicoptère"		Secteur protégé d'intérêt communal de type "environnement naturel et paysage"
	Servitude "urbanisation - intégration paysagère" type 1		Zone de bruit (5)
	Servitude "urbanisation - intégration paysagère" type 2		
	Servitude "urbanisation - parking à étages"		
	Servitude "urbanisation - place Marie-Azélie"		
	Servitude "urbanisation - zone non aedificandi"		

	à l'aménagement du territoire		à la protection des sites et monuments nationaux
	PDS Transports (PST)		Immeubles et objets classés / proposés comme monuments nationaux (6)
	PDS Paysages (PSP)		Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (6)
	Zone de préservation des grands ensembles paysagers (ZEP)		à la gestion de l'eau
	à la protection de la nature et des ressources naturelles		Zone inondable - HQ10 (10)
	Zone protégée d'intérêt national à déclarer (7)		Zone inondable - HQ100 (10)
	Zone protégée communautaire - Habitats Natura 2000 (8)		Zone inondable - HQ extrême (10)
			Zones de protection d'eau potable (ZPS) créées par règlement grand-ducal (11)

	Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (12)		Habitats d'espaces protégés (Art. 17) (relevé non exhaustif) (13)
			Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) (relevé non exhaustif) (13)

	Conduites électriques aériennes (3)		Cimetière
	Lignes ferroviaires (3)		Courbes de niveau, équidistance 5 m (3)
	Réseaux routiers et stationnements		Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
	Limite de la commune		

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN), exercice 2018  
 (2) Mémoire de l'Etat d'Ettelbrück et ZAD  
 (3) Administration du Cadastre et de la Topographie, Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC), 2015  
 (4) Inventaire patrimonial SIA, Zeyen-Baummann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, mars 2019  
 (5) MCDN-Environnement, Cartographie du bruit, 2016 / Révisé principes et final (ZSBN) > 2020A  
 (6) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », transports »  
 (7) Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Administration de la Nature et des Forêts, octobre 2020  
 (8) ZPNH se déclarer / Zones proposées par le Schéma directeur pour la protection de la nature (SDPN) de 2017  
 (9) Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement, Zones Natura 2000 - Directive Habitats, 2015  
 (10) Service des sites et monuments nationaux, Liste des immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire (état au 19 mai 2021)  
 (11) Mémorial N° 28 du 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de l'Abzette et de la Warck  
 (12) Mémorial N° 832 du 14 octobre 2020 Règlement grand-ducal du 7 octobre 2020 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Campagnes et Croisées situées sur les communes d'Ettelbrück et Feulen  
 (13) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17, article 13  
 - Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2018  
 - Les biotopes de l'agglomération, Zeyen-Baummann, 2008  
 (14) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et l'ou de l'article 21 de la loi du 19 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

**Ettelbrück**  
VILLE D'ETTELBRÜCK

# Plan d'aménagement général

approbation définitive décembre 2021

3	Rue Dicks à Ettelbrück	27.06.2023	16C02/2022		
2	Rue Tony Schmit à Ettelbrück	12.04.2024	16C02/2023	09.02.2024	10254 NS/APP
1	Rue Michel Weber à Ettelbrück	27.06.2023	16C02/2022		
N°	Modifications ponctuelles	Approbations définitives du Mairie de Ettelbrück		Approbations relatives du Mairie de Ettelbrück	

- Vote du conseil communal en septembre 2021  
 - Approbation définitive de la Ministre de l'Intérieur en date du 15 décembre 2021, réf.: 16C/020/2020  
 - Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 18 novembre 2021, réf.: 85683/PP-mb

**Plan d'ensemble**  
 avec le découpage des plans à l'échelle 1:2.500

**ZB ZEYEN BAUMANN** URBANISME AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ENVIRONNEMENT GÉNIE CIVIL

Zeyen-Baummann Sàrl  
 9, rue de Sierstal  
 L-1254 Bereldange  
 T: +352 33 02 04  
 F: +352 33 28 86  
 www.zeyenbaumann.lu

**Plan coordonné Plan N° 03**  
 échelle 1:10.000

avril 2024

Zeyen + Baummann aménageurs-urbanistes  
 ETT\_PAG\_PC\_URBANISME\_2024\_010000E\_23.04.2024 - Echelle 1:10.000